



LIVRET SALARIÉE

SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES : UN ENJEU D'ACTUALITÉ !

**PRÉSERVER VOTRE SANTÉ
C'EST GARANTIR VOTRE
MAINTIEN DANS L'EMPLOI**



Les risques professionnels
auxquels vous êtes exposées sont
**moins visibles, moins connus et
parfois sous-évalués.**

N'hésitez pas à en parler avec
votre service de prévention et de
santé au travail.

POURQUOI PARLER DE VOTRE SANTÉ ?

Aujourd'hui, les femmes représentent une part croissante des salariés, souvent dans des secteurs en tension, avec des risques professionnels parfois moins visibles et moins connus, mais pourtant bien réels (TMS, chutes, risque routier, agressions, RPS...).



Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les femmes présentent plus de risque de **TMS que les hommes (54 % contre 46 %)** avec un indice de gravité plus important, et les femmes présentent plus de pathologies mises en lien avec les **Risques Psychosociaux**, dont en particulier les **violences sexuelles et sexistes**, le **fragmentation des tâches**, le **manque d'autonomie** et la **discontinuité des parcours professionnels**.



Évolution du Code du Travail

Le Code du travail a évolué, et impose désormais aux employeurs de tenir compte de l'impact différencié des risques en fonction du sexe des salariés dans l'évaluation des risques (article L4121-3).

Concrètement, **adapter les postes, les contraintes physiques, l'organisation et les horaires de travail (notamment pour les femmes enceintes ou allaitantes, ou exposées au travail de nuit)** est une opportunité d'améliorer la qualité de vie au travail de tous, hommes et femmes, et de renforcer l'attractivité de l'entreprise.

DIFFÉRENCIER POUR MIEUX REPÉRER ET MIEUX PRÉVENIR



Grossesse et allaitement

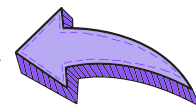
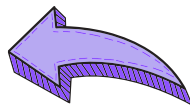
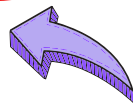
Les femmes susceptibles de **procréer ou allaitantes** représentent **¼ des travailleurs** et une grande majorité des femmes travaillent pendant leur grossesse. La réglementation protège la grossesse et l'allaitement et impose des affectations temporaires en fonction des expositions.



Cancer du sein et travail de nuit



L'exposition au travail de nuit et/ ou posté chez la femme non ménopausée est associée à une augmentation statistiquement significative du risque de cancer du sein. Le Centre international de Recherche sur le cancer a conclu à un effet cancérigène probable du travail de nuit sur le cancer du sein.



Risques psycho-sociaux (RPS)*

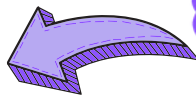


Plusieurs enquêtes en santé au travail (DARES, SUMER) , montrent que les RPS seraient plus fréquents dans les métiers à prédominance féminine : **discontinuité des parcours professionnels, exigences émotionnelles, travail en relation avec le public, postes peu qualifiés, horaires atypiques, travail morcelé.**

Dans les enquêtes, les femmes se disent plus souvent confrontées que les hommes au manque d'autonomie et de reconnaissance, aux interruptions de tâches en cours, aux demandes urgentes, au manque de reconnaissance et aux conflits de valeur.

Sphère extra-professionnelle

Certains paramètres relevant de la situation individuelle ont été identifiés comme ayant une incidence sur les problématiques de désinsertion et d'usure professionnelle : **violences conjugales, cumul des tâches domestiques, situation d'aidant familial ...**



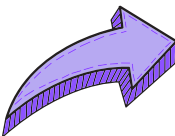
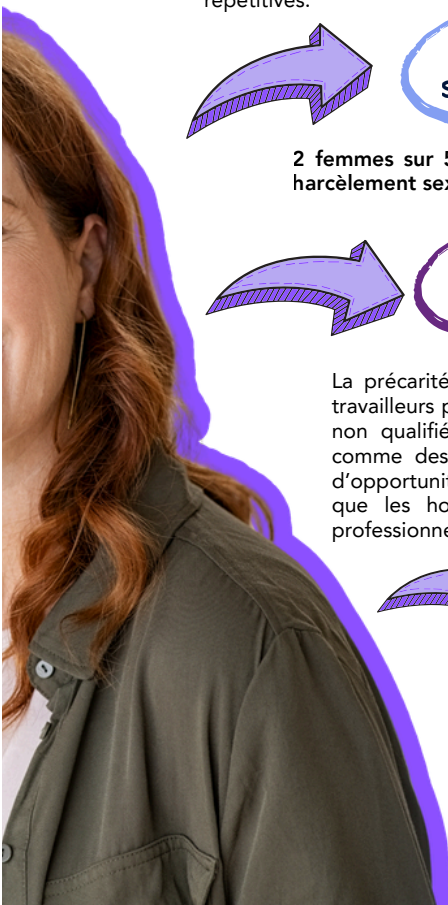
Bon à savoir



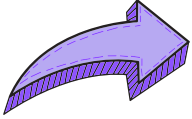
Les risques psycho-sociaux* : Les risques psycho-sociaux désignent, selon l'INRS, "des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement psychologique des individus". Ils regroupent notamment le stress, le harcèlement moral, les violences internes ou externes.



Troubles Musculo-squelettiques (TMS)

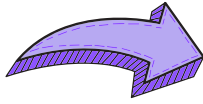


La taille moyenne, la proportion de la force, la morphologie en général, se confrontent à des outils, des machineries, des mobiliers de travail et des EPI conçus sur les standards de « l'homme moyen ». L'organisation du travail et la répartition sexuée des métiers emploient les hommes et les femmes souvent sur des tâches différentes : les hommes sur des tâches mécanisées et pour lesquelles la force physique semble nécessaire, et les femmes sur des tâches plus souvent minutieuses, rapides et répétitives.



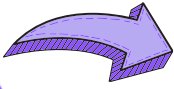
Violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

2 femmes sur 5 disent avoir été confrontées à au moins une situation de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.



Carrière

La précarité du contrat de travail et les métiers peu qualifiés (70% des travailleurs pauvres en emploi précaire sont des femmes et 63% des postes non qualifiés sont occupés par des femmes) sont clairement identifiés comme des facteurs de risque d'inaptitude. Le manque d'évolution ou d'opportunités professionnelles, qui touche en moyenne plus les femmes que les hommes, est également identifié comme un risque d'usure professionnelle important.



Santé publique et maladies particulières

- Les enquêtes de santé publiques montrent que la santé globale des femmes manque de prise en compte et d'attention. Des campagnes de prévention leur sont spécifiquement destinées (cœur des femmes, etc).
- Certaines pathologies comme l'endométriose ou syndrome des ovaires polykystiques peuvent générer : **absentéisme, baisse de concentration, fatigue chronique ou douleurs intenses.**

En France, les métiers sont répartis de manière encore très sexuée. Certains métiers restent à prédominance féminine comme la santé, le commerce, l'entretien... et d'autres restent à prédominance masculine. Cette répartition entraîne une exposition à des risques professionnels bien différenciés.

Selon l'ANACT, les représentations que nous avons de la pénibilité des métiers peuvent conduire à un défaut de prise en compte. Par exemple, certains emplois à prédominance féminine comme le soin ou les activités d'entretien sont considérés comme « plus faciles et moins dangereux » alors que la pénibilité au travail masculin est associée à des contraintes physiques fortes (efforts physiques intenses, port de charges lourdes, bruit) qui sont plus identifiables.

QUELLES SOLUTIONS ? QUE FAIRE ?



RÉGLEMENTATION

1/ Le code du travail a évolué et impose aux employeurs de prendre en compte l'**impact différencié des risques professionnels en fonction du sexe des salariés**. PREVY accompagne votre employeur dans le repérage et la prévention des risques professionnels.

2/ Le port de charge de plus de 25 kg est interdit pour les femmes, et la norme AFNOR recommande de limiter les manutentions à 12 kg pour les femmes de 18 à 45 ans et à 10 kg pour les femmes de 45-65 ans.

3/ Le code du travail protège la maternité et l'allaitement.



VOTRE SUIVI EN SANTÉ AU TRAVAIL

Suivi périodique

Dès votre embauche et tout au long de votre parcours professionnel, bénéficiez de visites périodiques par votre médecin du travail et/ou infirmier(ère).

Visites à la demande

Bénéficiez à tout moment d'une visite à la demande avec votre médecin du travail.

Sur recommandations du médecin du travail, des aménagements de votre poste peuvent être mis en place.

i

Visite en début de grossesse

Dès le début de votre grossesse, rencontrez votre médecin du travail pour protéger votre maternité.

Visite de reprise maternité

Obligatoire dans les 8 jours qui suivent votre reprise.

Elle permet de prévenir l'usure professionnelle et les risques d'inaptitude à moyen ou long terme.



QUELLES SOLUTIONS ? QUE FAIRE ?



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le médecin du travail et son équipe (infirmiers en santé au travail, ergonome, psychologue du travail, toxicologue, technicien hygiène-sécurité...) sont là pour vous accompagner, vous et votre employeur, dans la prévention des risques professionnels.

À partir de l'analyse de vos conditions de travail, l'équipe pluridisciplinaire vous propose des solutions concrètes et personnalisées pour préserver votre santé.

Si nécessaire, le médecin du travail peut recommander à **votre employeur** des **aménagements** de votre poste pour limiter, éviter ou supprimer certains risques. Cela peut concerner des :

- **adaptations ergonomiques** (aménagement du poste de travail, du matériel, des EPI...),
- **aménagements organisationnels** (tâches, horaires de travail...).



ATELIERS DE PRÉVENTION COLLECTIFS

Participez aux ateliers de sensibilisation sur différentes thématiques de prévention via notre site internet en scannant le QR code ou en cliquant sur le bouton ci-dessous.



S'INSCRIRE AUX ATELIERS



PREVY EN ACTION

Dans le cadre du projet de service 2024-2028 de PREVY, la **Santé au travail des femmes est une priorité**. Nous renforcerons nos actions de prévention, en ciblant notamment les secteurs à prédominance féminine.



CELLULE PDP

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE

Grâce à un réseau de professionnels et divers dispositifs adaptés, la cellule PDP a pour mission de préserver votre santé et votre maintien en emploi.

En arrêt de travail ? Demandez un rendez-vous de liaison avec votre employeur ou une visite de pré-reprise avec votre médecin du travail pour envisager des solutions d'aménagements.

QUELLES SOLUTIONS ? QUE FAIRE ?



PROMOTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le dépistage sauve des vies. Au sein de PREVY, nous organisons chaque année des actions de sensibilisation et de dépistage du :

- cancer du sein (tous les 2 ans de 50 à 74 ans),
- cancer du col de l'utérus (tous les 3 à 5 ans de 25 à 65 ans),
- cancer colorectal (tous les 2 ans de 50 à 74 ans).

Informations, gestes d'autopalpation, accompagnement au dépistage : votre santé est au cœur de nos priorités.

Parlez-en à votre médecin du travail.

Parmi nos temps forts : la Journée Santé Entreprise, un moment dédié aux salariés pour réaliser un frottis, prendre rendez-vous pour une mammographie, bénéficier d'une consultation tabacologique ou obtenir un kit de dépistage colorectal.

Une heure pour votre santé, aux côtés de nos partenaires comme la Ligue Contre le Cancer Gard, la CPAM du Gard ou encore le CRCDC-Occitanie.

**Parce que prévenir,
c'est adapter !
PREVY s'engage
pour la santé au
travail des femmes.**



**Sollicitez votre référent
VSST (Violences Sexistes
et Sexuelles au Travail)**

ENDOMÉTRIOSE



Si comme près de 2 millions de salariées vous êtes concernées par l'endométriose, sachez que des aménagements de poste ou une reconnaissance en situation de handicap (RQTH) peuvent être envisagés.

MÉNOPAUSE

1 femme sur 2 estime que la ménopause a un impact sur sa vie professionnelle.

Souvent tabou en entreprise, ce sujet reste difficile à aborder. Parlez-en à votre professionnel de santé au travail.



Consultez la brochure sur la ménopause en cliquant sur ce bouton ou en scannant le QR Code

L'employeur doit prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexistes et sexuels, d'y mettre un terme et de les sanctionner.



[Cliquez pour visualiser la brochure ménopause](#)



04.66.04.21.33



contact@prevy.fr



PREVY, Maison de la Prévention, Parc Georges Besse, 215 rue Georges Besse, 30 000 Nîmes

